

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC 5e TRANCHE (2e phase)
 MODERNISATION ET COMPLEMENT PAR LAMPES A DECHARGE
 SODIUM H.P. ET BALLON FLUORESCENT.**

- APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a envisagé de poursuivre la modernisation et complément de l'éclairage public par lampes à décharge sodium H.P. et ballon fluorescent dans le cadre de son programme 1982 et qui constitue la 5e tranche (2e phase).

Une première phase de travaux, approuvée par le conseil municipal du 8 Décembre 1981, est en cours de réalisation.

Le présent avant projet sommaire, dont l'étude a été réalisée par les Services Techniques Communaux, est estimé à 500 000,00 F et sera financé de la façon suivante :

- subvention M.I. 1982	100 000,00 F
- emprunt C.D.C.	400 000,00 F
	<hr/>
TOTAL	= 500 000,00 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver l'avant projet sommaire en cause

- de m'autoriser :

. à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la subvention correspondante

. à lancer les consultations d'entreprises et à passer un ou des marchés négociés avec les entreprises qui auront fait les meilleures propositions.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*Reçu de la Préfecture
 de la Réunion
 le 16 Juillet 1982*